



Musiques et handicaps, quels partenaires pour réussir ?

Maris-Hélène Lesain-Pons/ Magali Viallefond

Les références bibliographiques qui suivent figurent aussi sur le site web de l'association Mesh
<<http://www.mesh.asso.fr/sinformerseformer/biblioinseamesh.pdf>>.

HANDICAP

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées **JORF** [en ligne]. 12 février 2005 [consulté le 16 juin 2009], n°36.

Disponible sur

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=ECFA5A2E5212480E8E4DBAD070B8877D.tpdjo10v_2?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=&oldAction=rechJO>

Toute personne handicapée a le droit « à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale. La loi s'organise autour de trois principes : l'accessibilité généralisée pour tous les domaines de la vie sociale (éducation, emploi, cadre bâti, transports, culture et loisirs) ; le droit à compensation des conséquences du handicap ; la participation et la proximité mises en œuvre par la création des maisons départementales des personnes handicapées.

« Le guide de la loi », un petit guide pratique a été élaboré par le ministère du Travail, des relations sociales et de la Solidarité : disponible sur
<http://www.handicap.gouv.fr/IMG/pdf/guide_loihandicap-2.pdf>

ARNAL, Didier. Dir. / APAJH. Association pour adultes et jeunes handicapés (Paris). **Personnes handicapées : Le guide pratique**. 6e éd. Issy-les-Moulineaux : Prat, 2008. 415 p. (Les guides pratiques pour tous).

Ce guide met l'accent sur tous les changements apportés par la loi de février 2005. Thèmes traités : petite enfance et scolarisation, la vie adulte, l'intégration à la vie ordinaire.

FRANCE. SD TICE. Sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'Éducation. **Site web « Ecole pour tous »** [en ligne, en construction]. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 2008 [consulté le 16 juin 2009]. Disponible sur <<http://www.lecolepourtous.education.fr/>>

Ce site en construction, ouvert le 28 août, donnera une information sur la scolarisation des élèves en situation de handicap, notamment par le biais des TICE.

FRANCE. DEGESCO. Direction de l'enseignement scolaire. **Guide pour la scolarisation des enfants et des adolescents handicapés** [en ligne]. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 2008 [consulté le 16 juin 2009]. 36 p. Disponible sur <<http://media.education.gouv.fr/file/60/6/20606.pdf>>



Le guide pour la scolarisation des enfants et des adolescents handicapés intègre les directives et les dispositions réglementaires liées à l'application de la loi du 11 février 2005.

INS HEA. Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (Suresnes). **Site web de INS HEA** [en ligne]. Suresnes : INSHEA, [consulté le 16 juin 2009]. Disponible sur <<http://www.inshea.fr/>>

Principales rubriques : actualités de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés, formations dispensées par l'Institut, ressources (publications, documents adaptés, nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, textes officiels, base de données, bibliographies), partenariats.

ARTS ET CULTURE

Cadre légal

FRANCE. Ministère de la Culture et de la Communication/ ARCHIMED (Paris). **Equipements culturels. Charte d'accueil des personnes handicapées** [en ligne]. Paris : Ministère de la Culture et de la communication, 2003 [consulté le 16 juin 2009]. 25 p. Disponible sur <<http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/handicap/charte.htm>>

La charte constitue un texte d'orientation générale sur l'accessibilité, commun aux institutions culturelles recevant du public, destiné à garantir un accès optimal à la culture, dans tous les domaines : fréquentation des institutions culturelles, accès aux pratiques artistiques, enseignement et professionnalisation.

FRANCE. Code de l'Education. **In Legifrance** [en ligne]. Paris : Secrétariat général du gouvernement, [consulté le 16 juin 2009]. Disponible sur <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20081008>>

Articles L121-1, L121-6, article annexe aux articles D122-1, D122-2, D122-3 créé par décret n°2006-830 du 11 juillet 2006, L321-3, L 332-2, D131-13, D321-1, D321-18, D332-9, D333-10 : *missions du service public d'enseignement, organisation des enseignements.*

Articles L312-5, L312-6, L312-7 : *les enseignements artistiques dans les écoles, collèges et lycées.*

Article L241-11 : *état des crédits affectés au développement des enseignements artistiques annexé au projet de loi de finances.*

Articles L312-8, D312-7, D312-9, D312-10 : *composition et missions du HCEAC (Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle).*

Article L911-6 6 [Ancien texte : [Loi n°88-20 du 6 janvier 1988 - art. 7 (abrogé)] : *personnes pouvant apporter leur concours aux enseignements artistiques des premier et second degrés (Voir décret du 6 mai 1998).*

Article D239-17 : *composition de la Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture.*

Article D314-71 : *rôle du CNDP (Centre national de documentation pédagogique), notamment pour l'éducation artistique et l'action culturelle.*



Décret n°88-709 du 6 mai 1988 pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°88-20 du 6 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques et définissant les conditions dans lesquelles certaines personnes peuvent apporter leur concours aux enseignements artistiques du premier et du second degrés [en ligne]. **JORF**, 10 mai 1988, n°109.

Disponible sur

<<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000313154&dateTexte=20080930&fastPos=1&fastReqlid=1815217739&oldAction=rechTexte>

>

Circulaire n°98-153 du 22 juillet 1998 : L'éducation artistique et culturelle de la maternelle à l'université. **BOEN** [en ligne], 30 juillet 1998, n°31. Disponible sur <<http://www.education.gouv.fr/bo/1998/31/ensel.htm>>

La collaboration instaurée depuis 1983 entre le ministère de la culture et celui de l'éducation nationale se prolonge par les projets présentés dans ce texte. [Résumé BOEN]

Note de service n°2001-102 du 8 juin 2001 : L'éducation artistique et l'action culturelle : délégués académiques et coordonnateurs auprès des inspections académiques. **BOEN**, [en ligne], 14 juin 2001, n°24. Disponible sur

<<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo010614/MENE0101236N.htm>>

- *Mise en place dans chaque académie d'un délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) ;*

- *Mise en place dans chaque inspection académique d'un coordonnateur pour l'éducation artistique et l'éducation culturelle.*

Les délégués sont mis en place dans le cadre du plan en faveur de l'éducation artistique et de l'action culturelle à l'école. Cette initiative vise à unifier les appellations et attributions actuelles, à conférer permanence et continuité aux missions qui leurs seront confiées, à clarifier le dispositif académique et à faciliter le développement d'une politique de déconcentration. Ces délégués sont placés sous l'autorité du recteur et animeront, sous son autorité, un groupe de pilotage académique.

Les coordonnateurs devront faciliter, diversifier et développer les initiatives culturelles, en particulier dans le premier degré, dans le sens des orientations déterminées par le groupe de pilotage départemental défini dans la note.

Circulaire n°2002-086, du 22 avril 2002 : Mise en oeuvre du plan pour l'éducation artistique et l'action culturelle à l'école - Chartes pour une éducation au patrimoine "Adopter son patrimoine". **BOEN** [en ligne], 2 mai 2002, n°18. Disponible sur

<<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020502/MENE0200882C.htm>>

Mise en place de partenariats qui s'inscrivent dans une charte nationale pour une éducation au patrimoine (texte joint). En annexe un modèle de convention d'éducation au patrimoine. [Résumé BOEN]

Circulaire n°2002-139 du 14 juin 2002 : Mise en oeuvre du plan pour l'éducation artistique et l'action culturelle : chartes départementales de développement de la pratique vocale et chorale. **BOEN** [en ligne], 27 juin 2002, n°26. Disponible sur

<<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020627/MENE0201425C.htm>>

Modalités d'application du plan pour l'éducation artistique et l'action culturelle : pilotage, méthodes, contenus des partenariats, mise en place et suivi des chartes départementales. [Résumé BOEN]

Présentation du dispositif et exemples de chartes départementales de pratique vocale et chorale :



Mise à jour juin 2009

http://ia89.ac-dijon.fr/docs/mus_charte.pdf

http://www3.ac-nancy-metz.fr/iamoselle/IMG/pdf_Charte57.pdf

<http://www.ac-orleans-tours.fr/ia41/chartechantchoral.pdf>

Circulaire n°2003-173 du 22 octobre 2003 : Orientations pour une politique en matière d'enseignements artistiques et d'action culturelle. **BOEN** [en ligne], 30 octobre 2003, n°40. Disponible sur

<<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/40/MENE0301998C.htm>>

Etat des lieux (enseignements artistiques, dispositifs transversaux, activités complémentaires), principes majeurs et orientations pour une politique durable :

1. Travailler à une meilleure lisibilité du dispositif des enseignements artistiques et de l'action culturelle ;
2. Compléter, diversifier et réactualiser régulièrement les programmes d'enseignement à tous les niveaux ;
3. Stimuler le recrutement des PLC et améliorer la formation des PE, des PLC et des enseignants-chercheurs ;
4. Renforcer l'encadrement et le pilotage de l'enseignement scolaire ;
5. Redynamiser les partenariats avec le ministère de la culture, avec les collectivités territoriales et les associations qualifiées ;
6. Développer une nouvelle coopération culturelle européenne ;
7. Rénover et réactiver le "Haut Comité des enseignements artistiques". [Résumé BOEN]

Circulaire n°2005-014 du 3 janvier 2005 : Orientations sur la politique d'éducation artistique et culturelle des ministères de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la Culture et de la Communication. **BOEN** [en ligne], 3 février 2005, n°5. Disponible sur

<<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/5/MENE0500078C.htm>>

L'éducation artistique et culturelle englobe et dépasse le domaine des enseignements artistiques proprement dits qui sont, à l'école, de la responsabilité de l'éducation nationale. Elle s'étend à l'ensemble des domaines des arts et de la culture, entendu comme cet héritage commun, à la fois patrimonial et contemporain, qui participe pleinement de la culture humaniste. Elle concourt au renouvellement des publics des institutions culturelles.

Outre des enseignements, des approches croisées et des activités conduites dans le cadre de la classe, les projets en matière d'éducation artistique et culturelle intègrent des initiatives pouvant concerner des publics plus larges (école, quartier, commune, regroupement de communes etc.). Ils peuvent donner lieu à la conclusion de jumelages entre structures artistiques et culturelles et établissements scolaires. Ils sont intégrés aux projets éducatifs territoriaux et donnent lieu à la mise en oeuvre de conventions associant les établissements scolaires, les services de l'État et les collectivités territoriales.

Principes directeurs du partenariat, modalités de mise en oeuvre et cadre du partenariat selon plusieurs axes :

- une meilleure répartition de l'offre éducative et culturelle sur le plan territorial ;
- une meilleure organisation de la ressource en matière d'éducation artistique et culturelle ;
- le renforcement des missions d'action éducative des structures artistiques et culturelles ;
- l'action en milieu universitaire ;
- la préparation de l'Europe de la culture ;

En annexe : Références des textes en vigueur. [Résumé BOEN]



Circulaire n°2007-022 du 22 janvier 2007 : Les dimensions artistique et culturelle des projets d'école et d'établissement. **BOEN** [en ligne], 1^{er} février 2007, n°5. Disponible sur <<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/5/MENE0700135C.htm>>

La politique de formation artistique et culturelle doit être présentée dans le projet d'école ou d'établissement en précisant les enjeux, objectifs et moyens de cette formation. Modalités de mise en oeuvre et présentation des mesures d'accompagnement.

Circulaire n°2007-086 du 10 avril 2007 : Chartes de développement des pratiques artistiques et culturelles. **BOEN** [en ligne], 19 avril 2007, n°16. Disponible sur <<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/16/MENE0700822C.htm>>

Précisions concernant l'objectif de ces chartes qui est de faciliter la mutualisation des apports issus des différents partenaires en matière de développement des pratiques artistiques et culturelles aux échelons national, régional, départemental et local. La valorisation des dispositifs existants devra s'accompagner d'une extension de ces dispositifs aux différents domaines et disciplines artistiques. [Résumé BOEN]

Circulaire n°2007-090 du 12 avril 2007 : Pôles de ressources pour l'éducation artistique et culturelle. **BOEN** [en ligne], 19 avril 2007, n°16. Disponible sur <<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/16/MENE0700817C.htm>>

La circulaire n°2005-014 du 3 janvier 2005 sur l'éducation artistique et culturelle prévoit que tout établissement scolaire du premier et du second degrés inclut une dimension artistique et culturelle dans son projet d'école. Ce texte précise les conditions de production et de diffusion des ressources artistiques et culturelles venant à l'appui des projets d'éducation artistique. Il prévoit la création des pôles de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC), définit leurs missions et leurs champs d'action territorial et thématique ainsi que les modalités de pilotage et de financement. [Résumé BOEN]

Circulaire n°2008-042 du 4 avril 2008 : Préparation de la rentrée 2008. **BOEN** [en ligne], 10 avril 2008, n°15. Disponible sur <<http://www.education.gouv.fr/bo/2008/15/MENE0800308C.htm>>

Parmi les grandes orientations prioritaires figure le développement de l'éducation artistique et culturelle, notamment des partenariats.

Circulaire n°2008-059 du 29 avril 2008 : Développement de l'éducation artistique et culturelle

BOEN [en ligne], 8 mai 2008, n°19. Disponible sur <<http://www.education.gouv.fr/bo/2008/19/MENE0800388C.htm>>

Rectificatif du 25 juillet 2008 à la circulaire n°2008-059 du 29 avril 2008. **BOEN**, 31 juillet 2008, n°31.

<<http://www.education.gouv.fr/bo/2008/31/MENE0800388Z.htm>>

L'éducation artistique et culturelle doit être développée dans un objectif de généralisation à tous les élèves et à l'ensemble des cycles de formation dans le domaine des connaissances et de la pratique artistique. 4 axes principaux :

- un enseignement d'histoire des arts inclus dans les programmes ;
- le développement des pratiques artistiques à l'école et hors de l'école (accompagnement éducatif, classes à horaire aménagé, offre hors école) ;



- la rencontre avec les artistes et les oeuvres et la fréquentation des lieux culturels pour tous les élèves

- les conditions de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle : concours de recrutement et formation initiale, formation continue, mobilisation des ressources pédagogiques

Annexes :

1. Objectifs pas académie, transmis aux recteurs

2. Tableau récapitulatif des enseignements et des dispositifs existants

3. Cahier des charges des conventions triennales relatives au développement de l'éducation artistique et culturelle. [Résumé BOEN]

Circulaire n°2009-068 du 20 mai 2009 : Préparation de la rentrée 2009.

BOEN [en ligne], 21 mai 2009, n°21. Disponible sur

<<http://www.education.gouv.fr/cid27581/mene0911464c.html>>

Parmi les priorités figurent l'éducation artistique et culturelle avec l'ouverture des classes sur l'art et la culture, ainsi que l'intégration de l'histoire des arts dans les programmes d'enseignement.

Rapports officiels

BOUYSSSE, Viviane/ MAESTRACCI, Vincent/ MOIRIN, Jean-Yves/ SAINT-MARC, Christine. FRANCE. IGEN. Inspection générale de l'Education nationale. **La mise en oeuvre de l'éducation artistique et culturelle à l'école primaire** [en ligne].

Rapport IGEN. Paris : Ministère de l'Education nationale, 2007 [consulté le 16 juin 2009]. 75 p. Disponible sur

<http://www.paca.culture.gouv.fr/services/educ_artistique/rapport_mai_2007.pdf>

L'enquête conduite par l'inspection générale de l'éducation nationale apporte des éclairages nouveaux sur les pratiques pédagogiques et le pilotage en matière d'éducation artistique et culturelle à l'école primaire. Malgré les fréquentes déclarations d'incompétence des enseignants dans les domaines artistiques, des pratiques de qualité ont pu être observées, y compris en ce qui concerne des projets pluridisciplinaires favorables au croisement de références culturelles. Mais le rapport souligne aussi le caractère aléatoire des parcours scolaires individuels (pratiques irrégulières, dépourvues de cohérence et de continuité). Les faiblesses sont rapportées à des problèmes propres aux disciplines artistiques (manque de confiance des enseignants, manque de formation pratique et didactique), mais s'apparentent aussi à des difficultés observées dans d'autres domaines. Aussi l'inspection générale formule-t-elle des recommandations qui s'organisent en trois domaines : clarifier les attentes et les exigences ; refonder le pilotage ; développer la formation et la mutualisation de ressources et de pratiques. [Résumé d'auteur]

GROSS, Eric/ FRANCE. Ministère de l'Education nationale/ FRANCE. Ministère de la Culture. **Un enjeu reformulé, une responsabilité devenue commune.**

Vingt propositions et huit recommandations pour renouveler et renforcer le partenariat éducation - culture-collectivités locales en faveur de l'éducation artistique et culturelle [en ligne]. Rapport au ministre de l'Education nationale et à la ministre de la Culture. Paris : Ministère de l'Education nationale, 2007

[consulté le 16 juin 2009]. 53 p. Disponible sur

<<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000761/index.shtml>>

Le rapport sur l'éducation artistique et culturelle remis au ministre de l'éducation nationale et à la ministre de la culture et de la communication s'efforce, à travers vingt propositions et huit recommandations, de définir les conditions d'exercice et de mise en oeuvre de l'enseignement artistique. Ces propositions et



recommandations structurent le partenariat notamment autour des objectifs suivants : valoriser les compétences des professeurs dans le domaine artistique et culturel, favoriser la structuration dans le secondaire d'un enseignement d'histoire des arts et d'éducation à l'image, toucher tous les élèves, en structurant l'éducation artistique et culturelle autour de projets d'établissements et même de projets de territoire, permettre à tout élève en France de visiter, dans de bonnes conditions, au cours de sa scolarité, quelques-unes des institutions culturelles majeures françaises, du Louvre au Quai Branly en passant par le Centre Pompidou, Versailles ou encore le Musée Guimet, créer les conditions pour que les écoles territoriales puissent prolonger pour le plus grand nombre l'apprentissage de la musique et des arts plastiques assuré par l'école et le collège et développer le mécénat des projets d'éducation artistique au niveau national et au niveau local. [Résumé de La Documentation française]

HCEAC. Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle (Paris). **Rapport annuel 2006** [en ligne] [consulté le 16 juin 2009]. Disponible sur http://www.education.arts.culture.fr/images/documents/Rapport_annuel_2006_HCEAC.pdf

Chargé d'établir un état des lieux de l'éducation artistique et culturelle et de faire des propositions de réforme, le Haut Conseil a procédé à un audit auprès d'une trentaine de personnalités issues du monde culturel, éducatif, de la recherche et des médias. En priorité, le Haut Conseil considère que l'école doit redevenir le lieu capital de la démocratisation de l'accès à la culture. Les propositions s'articulent autour de 5 objectifs :

- 1/ Identifier et « sanctuariser » les moyens : l'éducation artistique et culturelle ne doit plus être la variable d'ajustement des politiques éducatives.*
- 2/ Clarifier l'organisation administrative, notamment dans l'Education nationale.*
- 3/ Améliorer la formation des enseignants et des cadres de l'Education nationale, des élèves et des étudiants.*
- 4/ Développer les partenariats (territoriaux, interministériels et avec le monde audiovisuel) et favoriser le travail commun des acteurs : il faut s'appuyer davantage sur le niveau local qu'il importe de mieux connaître afin d'en généraliser la meilleure part.*
- 5/ Privilégier le pragmatisme et l'efficacité en identifiant et évaluant mieux les « bonnes pratiques » et en assurant une meilleure reconnaissance des individus qui s'engagent et font vivre l'éducation artistique et culturelle. »*

Littérature et sites web

ARCHIMED (Paris). **L'accès à l'enseignement et à la pratique artistique des personnes handicapées**. Séminaire national (Paris ; 2005). Paris : Archimed : Ministère de la Culture, 2005 [consulté le 16 juin 2009]. Disponible sur http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/handicap/actes_seminaire_05112005.pdf

Danse, musique, théâtre... Comment donner aux personnes handicapées la possibilité d'accéder à un enseignement et à une pratique artistique ? Qu'en est-il dans le réseau agréé ? Quel accueil leur est-il accordé au sein des conservatoires, écoles de danse, de théâtre.

SCEREN-CNDP. Département Arts et culture (Chasseneuil-du-Poitou). **Les arts à l'école** [en ligne]. *Lettre d'information électronique bimensuelle sur l'actualité de*



l'éducation artistique. Inscription sur le site web du « Département Arts et culture » du SCEREN-CNDP. [Consulté le 16 juin 2009]. Disponible sur <<http://www.artsculture.education.fr/>>

CARASSO, Jean-Gabriel. **Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la culture ?**

Bessières : L'Attribut, 2005. 118 p.

Sens et enjeux de l'éducation artistique et culturelle. L'éducation artistique est essentielle et devrait faire partie des connaissances proposées à tout enfant. Proposition de voies nouvelles pour contribuer au mieux à l'éducation artistique.

CNEFEI. Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée (Suresnes). Ed. **Handicap et pratiques artistiques : Quel projet culturel pour une intégration réussie ? [Dossier]**. La Nouvelle revue de l' AIS : adaptation et intégration scolaires, avril 2004, n°26, p.211-268.

Principaux thèmes : égalité des chances d'accès à la culture en Europe, pratiques artistiques pratiques de la différence, quelles politiques locales d'intégration culturelles, quels partenariats publics pour un projet culture et handicap, la pratique artistique comme espace de rencontre, émergence du désir artistique, place et rôle des parents et des responsables d'établissements dans l'accès aux pratiques artistiques.

FRANCE. DEGESCO. Direction générale de l'Enseignement scolaire. Séminaire national (2007 ; Paris). **Education artistique et culturelle**. Paris : Ministère de l'Éducation nationale. Eduscol, 2007 [consulté le 16 juin 2009]. 81 p. [Actes des séminaires nationaux]. Disponible sur

<http://eduscol.education.fr/D0217/actes_EAC.htm>

Programme du séminaire : Enjeux de l'éducation artistique pour le devenir de l'école et de ses élèves, évolution des politiques publiques en matière d'aménagement culturel. La politique du réseau SCEREN-CNDP pour les arts et la culture et son articulation aux nouveaux pôles de ressources pour les arts et la culture. La politique de formation des cadres de l'Éducation nationale. Présentation et synthèse du symposium sur les effets de l'éducation artistique et culturelle. La dimension artistique et culturelle dans les projets d'école et d'établissement. Construction et mise en œuvre d'une politique concertée à l'échelle du territoire. La LOLF et le pilotage du système éducatif en académie. La LOLF au ministère de la Culture et de la Communication.

FRANCE. Ministère de la Culture. Culture et handicap : **Guide pratique de l'accessibilité** [en ligne]. Paris : Ministère de la Culture, 2007 [consulté le 16 juin 2009]. 207 p.-XXII p. Ann. p. I-XXII.

Disponible sur <<http://www.culture.gouv.fr/handicap/pdf/guide.pdf>>

Guide destiné aux professionnels de la culture. Il propose un ensemble d'informations et de conseils pour faciliter l'accès des personnes handicapées aux lieux de culture, aux produits de l'industrie culturelle, aux oeuvres et au patrimoine, ainsi qu'aux pratiques artistiques. Il a été élaboré dans le cadre de la commission Nationale "Culture et Handicap".

FRANCE. Ministère de la Culture. **Schéma national d'orientation**

pédagogique de l'enseignement initial de la musique [en ligne]. Paris : Ministère de la Culture, 2008 [consulté le 16 juin 2009]. 11 p. Disponible sur



Mise à jour juin 2009

http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/formations/Schema_musique_2008.pdf

Le ministère de la Culture et de la Communication diffuse depuis 1984, à l'intention de l'ensemble des établissements publics d'enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique des textes permettant la mise en place de repères pédagogiques communs. Ce texte introduit l'ensemble des schémas nationaux d'orientation pédagogique de l'enseignement initial, musique, danse et théâtre.

FRANCE. Ministère de l'Education nationale. Ministère de la Culture. **Site web « Education arts culture ». Le portail interministériel d'information pour l'éducation artistique et culturelle** [en ligne]. Paris : Ministère de l'Education nationale : Ministère de la Culture, 2008 [consulté le 16 juin 2009]. Disponible sur <http://www.education.arts.culture.fr//index.php?option=com_frontpage&Itemid=1>

Le portail donne une information sur les enseignements et les formations dispensées par les deux ministères. Il pointe également les différentes actions partenariales, réalisées ou à venir, dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle.

Principales rubriques : espace institutionnel (partenariat, enseignements, métiers, textes officiels), espace thématique par discipline. Présentation du HCEAC (Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle) et de ses travaux.

FRANCE. Ministère de l'Education nationale. Ed. Symposium européen et international de recherche (2007 ; Paris). **Evaluer les effets de l'éducation artistique et culturelle**. Paris : Centre Georges Pompidou : La Documentation française, 2008. 516 p.

À partir des regards croisés de la psychologie du développement de l'enfant, de la sociologie, des sciences de l'éducation et des sciences cognitives, une dizaine de tables rondes permettent d'approfondir les réponses aux questions suivantes: que peut-on évaluer et comment? Quels sont les effets de l'éducation artistique et culturelle sur les compétences transversales et sur les pratiques artistiques et culturelles? Existe-t-il des effets spécifiques aux différents arts ? (musique, arts visuels, théâtre, danse...) Quel est l'impact des dispositifs de partenariat entre enseignants et artistes ou professionnels de la culture? En s'appuyant sur les apports de la recherche européenne et internationale, l'objectif de ce symposium est de mettre en évidence les effets des différentes démarches éducatives qui mettent l'art au cœur des processus d'apprentissage et la publication de ces actes concourt à les faire connaître au grand public. Des notices biographiques sur les participants ainsi qu'une bibliographie indicative complètent cette étude. [Résumé d'éditeur]

FRANCE. Ministère de l'Education nationale. **La musique à l'École : Rencontre des grands partenaires nationaux. Dossier de presse** [en ligne]. Paris : Ministère de l'Education nationale, 2008 [consulté le 16 juin 2009]. 26 p. Disponible sur <<http://www.education.gouv.fr/cid22427/musique-ecole.html>>

Dans le cadre de la musique à l'école, Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale, a signé, le 15 septembre 2008, six conventions avec de grandes institutions musicales : les Jeunesses musicales de France, la Cité de la musique, le Hall de la chanson, l'IRCAM (Institut de recherche et coordination acoustique/musique), Radio-classique et Radio France - France musique. Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication était également présente.



JARRY, Hélène. Dir./ FRANCE. Mission de l'éducation artistique et de l'éducation culturelle. Ed. Colloque (2002 ; Dijon). **L'éducation musicale de la maternelle à l'Université**. Actes du colloque national. Dijon : CRDP Bourgogne, 2003. 359 p.

Ce colloque a rassemblé des publics très divers concernés par l'éducation musicale à l'école (enseignants, conseillers pédagogiques, représentants d'associations, de collectivités locales...). Il a eu pour but d'échanger des expériences et des interrogations sur le thème de l'éducation musicale dans la construction de l'enfant. Il a permis une mise en perspective des enjeux de l'éducation musicale dans la continuité des enseignements et des pratiques. Les interventions sont regroupées en six thèmes : Regards sur l'éducation musicale ; La voix ; Les partenariats ; Les formations ; Technologies et enseignement ; Education musicale et musiques d'aujourd'hui.

MEIRIEU, Philippe. Pratiques culturelles et coopération. Des savoirs à la culture : quels apprentissages ? Pour quel projet d'homme ? Dans quelle société ? Université d'été (1999 ; Avignon). Organisée par l'OCCE. Office central de la coopération à l'école. In **Site web de Philippe Meirieu** [en ligne]. [consulté le 16 juin 2009].

Disponible sur

<http://www.meirieu.com/ARTICLES/pratiques_culturelles_et_cooperation.pdf>

Nécessité d'une réhabilitation du concept de culture susceptible de donner sens à l'ensemble des savoirs qui sont transmis et de les fédérer.

MESH. Musique et situation de handicap (Saint-Gratien). **Site web « Association ressources nationale et handicap »** [en ligne]. Saint-Gratien : Mesh [consulté le 16 juin 2009]. Disponible sur <http://www.mesh.asso.fr/>

MESH, Association ressource nationale, a pour mission d'informer, former, conseiller, orienter, sensibiliser les personnes investies dans l'accès à la musique pour les personnes en situation de handicap.

Principales rubriques : Accéder à la musique (accéder à un enseignement ou à une pratique musicale adaptée), Se former (se former à l'accueil et à la pédagogie musicale adaptée, S'informer.

SCEREN-CNDP. Département arts et culture (Chasseneuil-du-Poitou). **Site web « Département Arts et culture »** [en ligne]. Chasseneuil-du-Poitou : Sceren-CNDP, 2008 [consulté le 16 juin 2009].

Disponible sur < <http://www.artsculture.education.fr/>>

Les actions du département arts et culture (DAC) couvrent un champ qui comporte les disciplines artistiques obligatoires, les disciplines artistiques optionnelles, les thèmes artistiques développés dans les programmes scolaires, les projets menés dans les établissements scolaires avec des partenaires culturels et artistiques.

Principales rubriques : liste des pôles de ressources régionaux et de leurs spécificités, carte des ressources culturelles locales (des lieux ou des organismes pour monter un projet culturel local), actions de formation, éditions, textes officiels, carnet d'adresses.

VIALLEFOND, Magali. **Mosaïque celtique**. Suresnes : Cnefei, 1997. 1 vidéocassette VHS, 30 min.



En suivant le déroulement d'une aventure musicale réunissant un trio de musiciens professionnels et des personnes handicapées, les réalisateurs du film ont montré comment une création musicale peut être l'occasion, pour des musiciens issus du milieu spécialisé de vivre avec leurs responsables pédagogiques un événement culturel à part entière, pour des compositeurs de mener une démarche d'écriture ouverte qui prend en compte les possibilités d'interprétation de personnes issues de milieu divers, pour des musiciens intervenants et responsables pédagogiques d'effectuer un travail d'adaptation musicale en fonction de chaque participant, pour des musiciens amateurs et professionnels de se rencontrer et partager la même musique.

VIALLEFOND, Magali/ATTIA, Vivanne/ BARRUEL, Michèle/ PUTHOMME, Claudie/ LERAY, Claude. Animuse : création poétique et musicale inspirée par des oeuvres plastiques. In CNEFEI (Suresnes)/ ACFOS. Action Connaissance Formation pour la Surdit  (Paris). Colloque (1999 ; Suresnes). L'apprentissage de la langue  crite par l'enfant sourd. **La nouvelle revue de l'AIS : adaptation et int gration scolaire**, avril 2001, n 14, p. 265-271.

Pourquoi et comment des d marches autour de l' crit ont  t  engag es avec des jeunes enfants sourds, tant au sein du projet de cr ation po tique qu'au sein de celui de cr ation musicale.

PARTENARIATS ET RESEAUX

DUMOULIN, Philippe/ DUMONT, R gis/ BOSSE, Nicole/[et al.] **Travailler en r seau : m thodes et pratiques en intervention sociale**. Paris : Dunod, 2003. 269 p.

Cet ouvrage collectif aborde les aspects th oriques de la forme sp cifique d'utilisation du r seau choisie, son int r t et son domaine d'application, puis il apporte des  l ments techniques et m thodologiques pour un apprentissage de cette forme particuli re d'intervention, enfin il pr sente une illustration pratique, appuy e sur des exemples v cus par des intervenants de terrain.

LE BOTERF, Guy. **Travailler efficacement en r seau - Une comp tence collective**. Paris : Editions d'Organisation, 2008. 166 p. (Ressources humaines). [...] *Dans la ligne de ses travaux sur les comp tences individuelles et collectives, Guy Le Boterf propose une r flexion sur la typologie des r seaux de professionnels, sur les risques de d rive, des pr conisations pour organiser et faire fonctionner un r seau de professionnels de fa on optimale et en assurer la valeur ajout e, des exemples tir s d'organisations et d'entreprises publiques et priv es. [Extrait de r sum  d' diteur]*

Le clair-obscur des r seaux. [Dossier]. **Pour**, d cembre 1991, n 132.

La notion de r seau, les acteurs des r seaux, les fonctions de l'intervention en r seau.

LESAIN-DELABARRE, Jean-Marc. Dir./ PHILIP, Christine. Dir. **Parents et professionnels face au handicap. La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation**. [Dossier], juin 2006, n 34, p. 5-141.

Le th me de ce dossier concerne la place et le r le des parents dans l' ducation des enfants   besoins  ducatifs particuliers. Les deux mod les culturels qui



existent aujourd'hui sont liés à deux périodes de l'histoire. Ils véhiculent chacun une certaine représentation de la parentalité dans l'éducation des enfants différents. Auparavant, il était demandé aux parents de jouer seulement leurs rôles. Dans le modèle actuel, prôné par les lois de janvier 2002 et février 2005, la place et le rôle de ceux qui sont qualifiés d'usager sont renforcés.

LOUIS, François. Dir./TROCME, Brigitte. Dir. **L'association en réseau d'établissements scolaires**. Paris : CNDP, 1996. 155 p.

L'isolement des établissements scolaires ne facilite ni la continuité éducative ni la lisibilité des parcours scolaires. Le développement de la coopération entre établissements doit permettre d'assurer la cohérence indispensable des politiques éducatives. Les domaines pouvant être assignés à ces réseaux sont examinés dans cet ouvrage : offre de formation, orientation, insertion, mise en oeuvre de l'alternance, prévention, action culturelle, innovation et nouvelles technologies, continuité pédagogique, gestion matérielle et financière, gestion des ressources humaines, formation des adultes, aménagement du territoire.

PHILIP, André. Réseaux d'établissements. **La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation**, juillet 2008, n°42. p. 247-255.

Parmi tous les types de réseaux, il s'agit d'examiner ici l'un d'entre eux : les associations en réseau d'établissements scolaires. Elles constituent une innovation dans le système éducatif. Leurs conditions d'apparition et de diffusion sont étudiées depuis l'émergence dans les années quatre-vingt jusqu'à leur promotion par la loi du 23 avril 2005. Les différentes fonctions que ces réseaux sont susceptibles d'assumer sont analysées ainsi que les principales conditions de leur viabilité. Compte tenu de leur valorisation, des contrefaçons sont toujours possibles. Aussi un certain nombre d'entre elles sont identifiées, pour qu'une vigilance accompagne la mise en oeuvre de ces réseaux.

ZAY, Danielle. Dir./ PERETTI , André de. Préf. **Enseignants et partenaires de l'école : démarches et instruments pour travailler ensemble**. Bruxelles : De Boeck université, 1999. 191 p.

Guide qui propose à des enseignants et des formateurs souhaitant travailler en équipe élargie avec des partenaires extérieurs à l'Education nationale, une démarche d'ensemble fondée sur quelques principes et repérages de points sensibles et des outils correspondant à deux grands axes de réflexion :

- des instruments facilitant la mise en place d'une situation éducative ou de formation de partenariat et l'analyse des actions engagées en commun, des représentations que chacun se fait de l'autre ;
- des instruments de conduite et d'évaluation des actions, y compris sur l'ensemble de l'établissement